



Mariage regularisation infos

Par **Franky84**, le **28/02/2017** à **14:32**

Bonjour
J'aimerais avoir quelques renseignements
Svp.
Je viens de l'Italie j'ai une carte de séjour italienne. Je me suis mariée avec une Française l'année dernière
Après 6 mois de mariage
j'ai déposé un dossier régularisation conjoint français 2 semaines plus tard je reçois la visite de la gendarmerie pour une enquête. Quelque temps plus tard la fameuse lettre de la préfecture avis favorable et m'on donné un récépissé 6 mois avec autorisation de travailler
En attendant l'officier
Mon problème est la dame qui a reçu mon dossier a dit qu'elle peut obtenir la carte de 10 ans comme premier titre
Comme j'ai plusieurs attaches en France 4 sœurs de nationalité française ma mère visa longue durée et dans mon passeport plusieurs tampons entrée et sortie de la France.
Est-ce que la préfecture donne des cartes de 10 ans comme premier titre
Merci

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017** à **14:38**

Bonjour,
Réponse : NON, les préfectures donnent d'abord, après enquête, un visa d'1 an renouvelable, ensuite, selon les cas, ils ajustent.